



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
3 novembre 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-cinquième session

Durban, 28 novembre-3 décembre 2011

Point 4 a) de l'ordre du jour

**Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales
des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
Communications nationales des Parties non visées
à l'annexe I de la Convention**

Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Note du secrétariat*

Additif

**Rapport de l'atelier sur les moyens de faciliter la mise au point
et la pérennisation des processus ainsi que la création et le maintien
d'équipes techniques nationales aux fins de l'établissement des
communications nationales, notamment des inventaires des gaz
à effet de serre, en continu**

Résumé

Le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention a organisé un atelier à Bonn (Allemagne) les 20 et 21 juin 2011. Le présent rapport décrit le déroulement de l'atelier, résume les exposés qui ont été faits et présente les recommandations qui ont été formulées par les groupes de travail thématiques sur les questions institutionnelles, les problèmes financiers, les inventaires des gaz à effet de serre et les systèmes de données, le renforcement des capacités et les questions intersectorielles.

* Le présent document a été soumis après la date prévue afin que puissent y être inclus les résultats des débats qui ont eu lieu dans le cadre de la cinquième réunion du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, tenue les 12 et 13 septembre 2011.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–7	3
A. Mandat.....	1–5	3
B. Objet de la présente note	6	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	7	4
II. Déroulement de l’atelier.....	8–28	4
A. Ouverture de l’atelier.....	8–9	4
B. Organisation des travaux	10–13	5
C. Principales discussions et conclusions.....	14–28	6
III. Considérations et recommandations finales.....	29–30	14

I. Introduction

A. Mandat

1. Par sa décision 5/CP.15, la Conférence des Parties a reconstitué le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention pour la période allant de 2010 à 2012 afin d'améliorer le processus d'établissement et la préparation des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I). La Conférence des Parties a chargé le Groupe consultatif d'experts d'élaborer un programme de travail pour 2010-2012 à sa première réunion.

2. Le cadre de référence du Groupe consultatif d'experts stipule que dans l'accomplissement de son mandat, le Groupe est chargé de donner des conseils techniques aux Parties non visées à l'annexe I pour faciliter la mise au point et la pérennisation des processus, ainsi que la création et le maintien d'équipes techniques nationales aux fins de l'établissement des communications nationales, y compris les inventaires des gaz à effet de serre (GES), de manière continue¹.

3. Conformément à son programme de travail, dont l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est félicité et a pris note à sa trente-deuxième session², le Groupe consultatif d'experts a organisé un atelier sur les moyens de faciliter la mise au point et la pérennisation des processus, ainsi que la création et le maintien d'équipes techniques nationales chargées d'établir en continu les communications nationales, y compris les inventaires des GES.

4. Les participants à l'atelier ont pris en compte les résultats de l'étude menée par le Groupe consultatif d'experts pour recenser les défis à relever, les études de cas/meilleures pratiques portées à la connaissance des pays et les moyens de faciliter la mise en place et la pérennisation des processus relatifs à l'établissement des communications nationales, conformément au paragraphe 2 c) du mandat du Groupe consultatif, contenu dans l'annexe de la décision 5/CP.15. Ils ont également tenu compte de la liste initiale de recommandations établie par le Groupe consultatif d'experts sur la base de son rapport intérimaire soumis au SBI à sa trente-quatrième session sur les difficultés communes, les options et études de cas/meilleures pratiques dont les pays ont connaissance et les moyens de faciliter la mise au point et la pérennisation des processus en vue de l'établissement des communications nationales³.

5. Par sa décision 5/CP.15, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de faciliter les travaux du Groupe consultatif d'experts en organisant des réunions et des ateliers et en établissant des rapports de ces réunions et ateliers pour examen par le SBI.

B. Objet de la présente note

6. Le présent rapport sur les travaux de l'atelier du Groupe consultatif d'experts⁴ contient un résumé des exposés présentés par les groupes thématiques sur certains éléments fondamentaux ainsi que les recommandations qui ont été faites pour faciliter la mise au point et la pérennisation des processus concernant l'établissement des communications

¹ Décision 5/CP.15, annexe, par. 2 c).

² FCCC/SBI/2010/10, par. 21.

³ FCCC/SBI/2011/5/Add.2.

⁴ http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/meetings/items/6071.php.

nationales et présente les difficultés communes rencontrées par les Parties et les pratiques les meilleures qui ont été portées à leur connaissance pour la création et le maintien d'équipes techniques nationales chargées de préparer en continu leurs communications nationales, y compris leurs inventaires des GES. Les Parties ont fait état dans leurs exposés de leurs difficultés et de leurs préoccupations mais aussi des enseignements et des pratiques qu'elles ont pu mettre à profit pour le maintien des équipes techniques chargées de préparer leurs inventaires nationaux des GES, leurs évaluations des mesures d'atténuation et leurs évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation. Un membre du Groupe consultatif d'experts et le secrétariat ont également présenté des exposés de caractère général.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

7. Après avoir examiné le présent rapport, le SBI voudra peut-être:

a) Donner au Groupe consultatif d'experts de nouvelles directives pour l'exécution de son mandat défini à l'alinéa *c* du paragraphe 2 de son cadre de référence sur les moyens de faciliter la mise au point et la pérennisation des processus d'établissement des communications nationales ainsi que sur les difficultés communes et les pratiques les meilleures relatives à la création et au maintien des équipes techniques nationales chargées de préparer en continu les communications nationales, y compris les inventaires des GES;

b) Encourager les Parties et/ou les organisations compétentes, le cas échéant, à aider les Parties non visées à l'annexe I à appliquer les recommandations énoncées dans le rapport;

c) Inviter les Parties et/ou les organisations compétentes, dont des organismes bilatéraux et multilatéraux, en mesure de le faire à appuyer financièrement les travaux du Groupe consultatif d'experts en vue de l'exécution de son mandat défini à l'alinéa *c* du paragraphe 2 de son cadre de référence.

II. Déroulement de l'atelier

A. Ouverture de l'atelier

8. L'atelier organisé par le Groupe consultatif d'experts sur les moyens de faciliter la mise au point et la pérennisation des processus ainsi que la création et le maintien des équipes techniques nationales chargées de préparer les communications nationales, dont les inventaires des GES, a eu lieu les 20 et 21 juin 2011 à Bonn (Allemagne). M^{me} Sangchan Limijrikan (Thaïlande), Présidente du Groupe consultatif d'experts, a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté les objectifs de l'atelier. Le secrétariat a fait un bref exposé sur l'organisation des travaux.

9. Les résultats attendus de l'atelier ont été définis comme suit:

a) Favoriser, entre les participants représentant des gouvernements et des organismes bilatéraux et multilatéraux, l'échange d'informations sur les bonnes pratiques et les enseignements pouvant être mis à profit pour la création et le maintien des équipes techniques nationales chargées d'établir les communications nationales;

b) Formuler des recommandations sur les moyens de faciliter la création et le maintien d'équipes techniques nationales afin de permettre aux Parties non visées à l'annexe I de créer et de maintenir des équipes techniques nationales chargées de préparer en continu les communications nationales, y compris les inventaires des GES.

B. Organisation des travaux

10. La Présidente a présenté brièvement l'organisation des travaux, précisant que l'atelier permettrait au Groupe consultatif d'experts d'exécuter son mandat dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de travail pour 2011.

11. Le programme de l'atelier, établi en consultation avec le Groupe consultatif d'experts, prévoyait cinq sessions, comme suit:

a) Présentation d'informations d'ordre général situant le contexte de l'atelier à partir des résultats de l'étude conduite par le Groupe consultatif sur les éléments évoqués à l'alinéa c du paragraphe 2 de son cadre de référence;

b) Présentation des expériences faites par les pays, notamment des pratiques les meilleures et des enseignements portés à leur connaissance en vue du maintien d'équipes techniques nationales chargées en particulier d'établir des inventaires nationaux des GES, des évaluations des mesures d'atténuation et des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation. Ces exposés devaient prendre en considération le potentiel de renforcement des capacités et les caractéristiques institutionnelles, financières et autres des Parties non visées à l'annexe I et des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I);

c) Une réunion-débat des représentants d'organismes multilatéraux et bilatéraux sur leurs expériences de l'aide technique et financière apportée aux Parties non visées à l'annexe I aux fins de l'établissement de leurs communications nationales;

d) Des réunions de groupes de travail thématique destinées à approfondir les échanges de vues sur les difficultés communes des Parties non visées à l'annexe I, les bonnes pratiques et les options portées à leur connaissance et à formuler des recommandations sur les moyens de faciliter la création et la pérennisation des équipes techniques nationales. Pour cette session, le Groupe consultatif d'experts avait préparé une liste de questions de base sur les moyens de faciliter la mise au point et la pérennisation des processus ainsi que la création et le maintien des équipes techniques nationales chargées d'établir les communications nationales. C'est ainsi qu'ont été constitués quatre groupes de travail chargés d'approfondir les thèmes suivants:

i) Questions institutionnelles;

ii) Questions financières;

iii) Inventaires des GES et systèmes de données;

iv) Renforcement des capacités et questions intersectorielles;

e) Examen en session plénière des résultats des travaux des groupes thématiques et réflexion sur les moyens de faciliter la mise au point et la pérennisation des processus ainsi que la création et le maintien des équipes techniques nationales chargées d'établir en continu les communications nationales, y compris les inventaires des GES.

12. Les Parties dont les noms suivent étaient représentées à l'atelier: Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Brésil, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Finlande, Ghana, Guatemala, Guinée Bissau, Île Cook, Japon, Mali, Maurice, Mauritanie, Namibie, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Philippines, République démocratique du Congo, République Unie de Tanzanie, Sénégal, Sri Lanka, Suisse, Swaziland, Thaïlande et Viet Nam.

13. Le secrétariat a autorisé les participants à prendre part de loin aux travaux de l'atelier par téléconférence, de manière à optimiser la participation des représentants de Parties non visées à l'annexe I et à communiquer la teneur des travaux aux représentants qui n'avaient pu être physiquement présents, comme l'y avait encouragé le SBI à ses trente-

troisième et trente-quatrième sessions⁵. Avec l'aide du secrétariat, le Groupe consultatif d'experts étudiera plus avant cette possibilité compte tenu des ressources disponibles.

C. Principales discussions et conclusions⁶

1. Exposé introductif

14. Lors de la première session, le secrétariat a présenté en guise d'entrée en matière des informations extraites de l'étude du Groupe consultatif d'experts mentionnée au paragraphe 4 ci-dessus et réalisée pour recueillir les avis des experts nationaux, des organes nationaux de liaison et des coordonnateurs des projets de communications nationales sur les moyens techniques et capacités nécessaires ainsi que sur les problèmes et les écueils rencontrés dans la mise en place et le maintien d'équipes techniques nationales chargées d'établir les communications nationales.

2. Exposés et débats sur les problèmes rencontrés, les enseignements tirés et les pratiques les meilleures

15. Au cours de la deuxième session, les participants se sont attachés à recenser les enseignements et les pratiques à retenir pour la pérennisation des équipes chargées d'établir les communications nationales. Les Parties ont échangé des informations sur leurs arrangements institutionnels, leurs problèmes financiers, leurs initiatives de renforcement des capacités et les questions intersectorielles concernant l'établissement des communications nationales. Elles ont également échangé des informations sur les méthodes, les procédés de collecte de données et les systèmes d'archivage utilisés pour l'établissement des inventaires nationaux des GES, les évaluations des mesures d'atténuation et les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation.

16. Les Parties non visées à l'annexe I citées ci-après ont évoqué leurs perspectives et leurs expériences, ainsi que les enseignements tirés:

a) Les représentants de Maurice, des Philippines et de l'Algérie ont présenté des exposés sur les défis à relever et les problèmes rencontrés, les enseignements tirés et les pratiques à retenir pour ce qui concerne le maintien des équipes nationales chargées d'établir des inventaires des GES aux fins de l'établissement de leurs communications nationales:

i) Le représentant de Maurice a fait observer que l'absence d'équipe nationale permanente avait notamment pour conséquence une perte de la mémoire institutionnelle. Parmi les difficultés rencontrées, il a cité l'obstacle de la langue, le fait que les aides accordées soient associées à des projets précis et le manque de formation continue. En tant que petit État insulaire en développement, Maurice doit relever des défis majeurs, liés par exemple à des ressources humaines limitées, à des financements inadaptés et au manque de technologies appropriées, pour s'adapter aux changements climatiques. L'absence générale de données d'activité, en particulier pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie, et le manque de capacités de recherche pour l'établissement de coefficients d'émission appropriés ont été évoqués en particulier. Le représentant de Maurice a souligné que les Parties non visées à l'annexe I auraient besoin très vite de renforcer et d'améliorer leurs arrangements institutionnels afin d'être en mesure d'appliquer la décision 1/CP.16 et notamment de préparer des rapports biennaux actualisés. Il a mentionné certaines des leçons et des bonnes pratiques

⁵ FCCC/SBI/2010/27, par. 29 et FCCC/SBI/2011/7, par. 34.

⁶ http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/meetings/items/6071.php.

retenues, notamment la création d'un portefeuille sur les changements climatiques au sein du Ministère de l'environnement, la mise en place d'un système officiel d'exécution du processus d'établissement des communications nationales et des inventaires des GES devant être approuvé par le Cabinet et un observatoire des changements climatiques actuellement mis sur pied;

ii) Le représentant des Philippines a indiqué comment son équipe chargée d'établir ses communications nationales avait participé, dans le cadre de ses initiatives de renforcement des capacités, au programme de formation d'experts organisé au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques pour l'examen technique des inventaires des GES par les Parties visées à l'annexe I. Il a également souligné combien il avait été utile d'établir un manuel de référence sur les GES aux fins de la collecte de données selon les directives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de le communiquer à l'Office national de coordination statistique de manière à assurer la cohérence et la pérennité des inventaires nationaux des GES. Il a noté qu'il était utile d'intégrer la question des changements climatiques dans les plans sectoriels et la collecte de données sur les GES aux processus existants au niveau national;

iii) Le représentant de l'Algérie s'est étendu sur les problèmes d'ordre institutionnel qu'il a fallu surmonter dans son pays pour préparer la deuxième communication nationale, notamment du point de vue des structures, de la difficulté d'obtenir des données du secteur privé et du caractère non systématique du processus d'établissement des inventaires des GES. Il a également évoqué les enseignements et les bénéfices tirés de la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités au Maghreb mis en place par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour répondre aux défis et exploiter les opportunités liées aux mesures prises dans le cadre du processus découlant de la Convention. Les habitants du Maghreb se sont approprié ce projet, ce qui contribue puissamment à son succès. Parmi les réalisations qu'on lui doit figurent la mise en place d'institutions nationales, la gestion et l'échange de données, et la formation d'experts, de chercheurs et d'organisations non gouvernementales au niveau national;

b) Les représentants de la Thaïlande et du Brésil ont présenté des exposés sur les difficultés et les problèmes rencontrés, les enseignements tirés et les bonnes pratiques à retenir pour le maintien d'équipes nationales chargées de réaliser des évaluations des mesures d'atténuation dans le cadre de la préparation des communications nationales:

i) Le représentant de la Thaïlande a décrit les arrangements institutionnels mis en place dans son pays, notamment la création d'une commission nationale sur les changements climatiques comprenant des coordonnateurs et des sous-comités placée sous les auspices du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement et coordonnée par le Secrétaire permanent adjoint du Ministère. Parmi les défis à relever figurent la création et la mise en service d'un système d'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité et l'élaboration de procédures nationales de mesure, de notification et de vérification. Parmi les autres enseignements et préoccupations figure le manque de soutien financier et technique pour les équipes et les institutions qui leur sont associées;

ii) Le représentant du Brésil a expliqué comment la dépréciation de la monnaie nationale affectait la préparation des communications du Brésil et précisé qu'il était difficile d'obtenir du budget national les ressources nécessaires à l'établissement d'une deuxième communication nationale complète. Du côté des bonnes pratiques, il a fait valoir que le Brésil avait créé un site Web sur les changements climatiques. Parmi les enseignements à retenir, il a évoqué la participation des principaux

partenaires à la divulgation des informations requises pour toutes les phases de l'évaluation des mesures d'atténuation, la désignation de coordonnateurs dans les principaux domaines techniques pour une décentralisation des activités et la mise en place d'un processus collégial, transparent et participatif. Malgré les efforts faits pour l'élaboration de la communication nationale, en particulier l'établissement d'inventaires exhaustifs et complexes, des difficultés d'ordre systémique nuisent à la pérennisation du processus national, qu'il s'agisse des arrangements institutionnels, des questions de structure, de la pénurie de ressources humaines et techniques ou d'autres blocages;

c) Les représentants du Viet Nam, de la Guinée-Bissau et du Ghana ont évoqué leurs difficultés et leurs préoccupations, ainsi que les leçons et les bonnes pratiques à retenir pour garantir le maintien d'équipes nationales chargées d'évaluer la vulnérabilité et les mesures d'adaptation aux fins de l'établissement des communications nationales:

i) Au Viet Nam, les arrangements institutionnels pris pour l'établissement des communications nationales prévoient des groupes de travail placés sous le contrôle du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement et secondés par le Comité directeur national pour la Convention et son Protocole de Kyoto. Les groupes de travail constitués par grand domaine thématique relèvent directement du Comité national de gestion qui rend compte au Comité directeur national. Parmi les obstacles rencontrés pour l'établissement des communications nationales figure le manque d'experts techniques capables de construire des scénarios et des modèles pour l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation. La nécessité d'établir un cadre politique pour l'exécution des mesures et d'intégrer la question des changements climatiques dans les stratégies nationales a également été soulignée;

ii) Le représentant de la Guinée-Bissau a recensé certains des obstacles à la pérennisation du processus d'établissement des communications nationales, notamment les dispositions institutionnelles, des ressources humaines limitées et le manque de moyens financiers pour l'adaptation aux changements climatiques. Le pays a particulièrement besoin de voir ses capacités renforcées si l'on considère sa très grande vulnérabilité, son écosystème côtier fragile et la pénurie de fonds pour faire face aux changements climatiques;

iii) Le représentant du Ghana a présenté la Stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques, dont le but est d'atténuer les effets des changements climatiques afin d'exploiter les possibilités qui s'offrent en matière de développement durable à l'épreuve des changements climatiques et d'augmentation de la résilience aux effets de ces changements. Les défis à relever sont notamment le renforcement des capacités, dont la mise en place d'institutions et le développement des ressources humaines, et la création de cadres législatifs. L'importance d'une coopération intersectorielle et de la participation de tous les partenaires concernés pour l'exécution des activités destinées à faire face aux changements climatiques a été soulignée; par ailleurs, il est également crucial de pouvoir compter sur un soutien budgétaire approprié et des financements internationaux pour maintenir les équipes techniques nationales chargées d'évaluer la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques, et élaborer et exécuter des programmes d'adaptation conçus en fonction des priorités définies au niveau national. Le représentant du Ghana a souligné qu'il serait nécessaire de renforcer les commissions de l'environnement des assemblées de district pour faire davantage de place à la question des changements climatiques au niveau local.

17. Les représentants de trois Parties visées à l'annexe I ont présenté des exposés sur les pratiques à retenir pour garantir la pérennisation des processus ainsi que la création et le

maintien d'équipes techniques nationales chargées de préparer en continu les communications nationales, y compris les inventaires des GES. Ces Parties ont évoqué leurs perspectives, leurs bonnes pratiques, leurs expériences et les enseignements retenus:

a) Le représentant de la Nouvelle-Zélande a indiqué comment avait été mis en place un système de gestion des GES garant de l'établissement d'inventaires annuels des GES. Les équipes nationales sont régulièrement associées aux négociations engagées au niveau international et participent aux examens nationaux des inventaires des GES établis par les Parties visées à l'annexe I ainsi qu'aux examens approfondis des communications nationales des Parties visées à l'annexe I, ce qui constitue pour elles de fortes incitations. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a également fourni des précisions sur les arrangements procéduraux et institutionnels qui régissent l'établissement des inventaires annuels des GES et selon lesquels le Ministère des affaires étrangères coordonne les processus d'établissement des inventaires et des rapports. Pour développer les compétences du personnel et le fidéliser, on compte sur la régularité du cycle de présentation des rapports, l'encadrement, la production de manuels sur la compilation des inventaires, et la participation au processus d'examen par les experts au titre de la Convention. Les enseignements tirés concernent entre autres les arrangements institutionnels qui prévoient une collaboration entre les organismes concernés et des retours d'information à intervalles réguliers;

b) Le représentant de la Suisse a présenté la structure du Comité interdépartemental suisse pour le climat qui est présidé par les directeurs des offices fédéraux compétents. Il est chargé de coordonner les activités dans six secteurs opérationnels, soit l'atténuation, l'adaptation, les ressources financières, la recherche, l'innovation et les observations, la collaboration internationale et les échanges de droits d'émissions. Il existe au sein de l'Office fédéral de l'environnement une cellule pour laquelle ont été conclus des contrats à long terme avec des consultants spécialisés dans les inventaires des GES de sorte que l'équipe nationale chargée des inventaires est mobilisable en permanence. Le Parlement vote des lois sur le climat et prescrit des mesures d'atténuation et d'adaptation;

c) En Finlande, la cinquième communication nationale a été établie en vertu d'un décret gouvernemental qui en confie la responsabilité à l'Office de statistique également chargé de l'inventaire national des GES. Parmi les solutions à retenir pour pérenniser ces activités figure la compilation des inventaires annuels, qui favorise le renforcement des capacités dans les secteurs et institutions concernés par une approche d'apprentissage par l'acte et la création de réseaux entre les secteurs. Les communications nationales contribuent à l'élaboration des politiques et les processus d'examen contribuent également à en améliorer la qualité.

3. Discussion de groupe entre les organismes multilatéraux et bilatéraux sur leurs perspectives et leurs expériences en matière d'assistance technique et financière aux Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leurs communications nationales

18. Au cours de cette session sur les organismes multilatéraux et bilatéraux, le représentant de l'Agence japonaise de coopération internationale a fait état de son projet exécuté en Indonésie pour le renforcement des capacités de lutte contre les changements climatiques, qui comprend des actions d'atténuation, des évaluations de l'adaptation et de la vulnérabilité et l'établissement d'inventaires des GES et bénéficie du soutien d'autres donateurs et organismes comme l'Union européenne, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et le PNUD. Il s'agit d'accroître les capacités de l'équipe chargée en Indonésie de recueillir et de compiler périodiquement et systématiquement les données exactes requises pour les évaluations de la vulnérabilité et de

l'adaptation et l'établissement des inventaires des GES. Des inventaires nationaux des GES seront établis dans le cadre de ce projet. Pour le premier, correspondant à l'année 2008, les arrangements et les procédures en place seront examinés et améliorés. Le deuxième, pour l'année 2010, bénéficiera d'une participation directe limitée d'experts extérieurs afin que l'équipe indonésienne soit à même d'assurer en continu la mise en œuvre des arrangements institutionnels et des procédures mis en place. Ainsi, le projet contribuera à renforcer encore les arrangements institutionnels concernant l'établissement des communications nationales et à préserver notamment la mémoire institutionnelle.

19. Le représentant de la GIZ a expliqué que plutôt que d'aider directement à établir les communications nationales, l'agence favorise le renforcement des capacités en apportant une aide aux pays en développement pour la gestion des risques, les évaluations des activités d'atténuation et les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation. L'idée d'établir les communications nationales dans le cadre de projets préoccupe tout particulièrement l'agence qui estime que le processus devrait être institutionnalisé. Étant l'un des principaux donateurs internationaux pour les activités liées aux changements climatiques, la GIZ compte soutenir également la mise en œuvre d'activités d'atténuation appropriées au niveau national.

20. Le représentant du programme d'aide à la préparation des communications nationales a résumé l'expérience du PNUD en matière de pérennisation du processus d'établissement des communications nationales. Ce processus a été profondément modifié depuis l'élaboration des directives pour l'établissement des communications initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et la mise en place du programme d'aide à la préparation des communications nationales. Par ailleurs, dans certains pays, le financement complémentaire accordé aux Parties non visées à l'annexe I pour la préparation des évaluations des besoins technologiques permet de faire la soudure entre l'établissement de la communication initiale et les fonds alloués pour la préparation de la deuxième communication nationale, contribuant au maintien des équipes nationales. Les responsables du programme d'aide à la préparation des communications nationales, dont le but est d'apporter une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I, notent que les obstacles rencontrés par ces Parties sont notamment le manque de moyens financiers, des capacités insuffisantes, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement, et les changements politiques et institutionnels. Il serait nécessaire que des crédits soient prévus à cet effet dans les budgets nationaux et que soient élaborées des stratégies nationales relatives aux changements climatiques afin que puissent être maintenus les processus d'établissement des communications nationales et les équipes techniques concernées.

21. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a fait état de l'expérience de cette organisation en matière d'assistance technique et financière. Conformément aux orientations données par la Conférence des Parties, le PNUE a rationalisé son cycle de projets concernant l'établissement des communications nationales et ses méthodes de gestion des projets pour en favoriser l'approbation dans des délais plus courts et permettre aux pays de bénéficier d'un soutien financier efficace. Les principales difficultés que doivent affronter les pays en matière d'organisation de l'aide sont entre autres:

- a) Un taux élevé de rotation du personnel dans certains pays;
- b) Le recours à des consultants indépendants;
- c) Le changement des organes nationaux de liaison.

22. Au cours du débat, les participants ont souligné qu'il était important de conserver sa souplesse au système d'allocations de crédits au titre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour l'établissement des communications nationales de sorte que les

fonctionnaires qui font partie des équipes nationales puissent bénéficier d'incitations supplémentaires. Ces personnes, qui appuient le travail de recherche et de collecte de données, sont mieux à même de contribuer à la pérennisation du processus d'établissement des communications que des consultants. D'autres points ont été soulevés au cours du débat, notamment:

- a) La nécessité d'introduire davantage de flexibilité dans les directives fixées par les organismes d'exécution pour le recrutement d'experts chargés de la compilation des chapitres des communications nationales dans la mesure où le processus d'appel d'offres conduit à recruter des consultants internationaux plus expérimentés, au détriment des experts locaux;
- b) La nécessité de prévoir des arrangements institutionnels appropriés, par exemple pour l'archivage des données nécessaires à l'établissement des inventaires des GES;
- c) La nécessité d'une aide internationale et d'une coopération régionale et d'une coopération triangulaire et Sud-Sud;
- d) La nécessité de poursuivre un programme analogue au programme d'aide à la préparation des communications nationales afin que les équipes nationales puissent bénéficier d'un soutien technique.

4. Discussions des groupes thématiques et recommandations sur les moyens de faciliter la mise au point et la pérennisation des processus ainsi que la création et le maintien d'équipes techniques nationales aux fins de l'établissement des communications nationales, notamment des inventaires des gaz à effet de serre, en continu

23. Dans le cadre de la quatrième session, quatre réunions de groupe conduites par un animateur ont donné lieu à des échanges de vues et à des recommandations.

24. Le groupe de travail thématique sur les questions institutionnelles a mis l'accent sur les points suivants:

- a) Il faudrait que soient mis en place une base juridique et des systèmes nationaux pour ancrer le processus d'établissement des communications nationales, avec des arrangements institutionnels explicites et des fonctions appropriées, par exemple en matière de gestion des données et d'archivage;
- b) Il faudrait que soient élaborées, sous l'autorité de l'organe subsidiaire de mise en œuvre, des directives sur l'aide à apporter aux Parties non visées à l'annexe I de la Convention selon les conditions qui leur sont propres, précisant les fonctions à assurer pour l'établissement de communications nationales. Par ailleurs, un document d'orientation sur les systèmes nationaux/arrangements institutionnels et leurs fonctions pourrait être préparé par le Groupe consultatif d'experts dans le cadre de son programme futur;
- c) Lors de la mise en place de systèmes nationaux et compte tenu des conditions propres à chaque pays, il serait peut-être souhaitable de créer un comité interinstitutionnel sur les changements climatiques au sein d'une instance politique de haut niveau, par exemple le Bureau du Premier Ministre, plutôt qu'au sein des ministères chargés de l'environnement ou de la météorologie;
- d) Pour ce qui concerne les données recueillies auprès du secteur privé pour l'établissement des communications nationales et pour inspirer confiance dans ce domaine, il serait important que les gouvernements ne rendent publiques que les données agrégées et veillent à la confidentialité du processus de collecte des données. Un texte de loi ou, le cas échéant, un règlement pourrait devoir être adopté, pour que soient précisées les obligations incombant aux institutions concernées et au secteur privé en matière de communication de

données pour l'établissement d'inventaires des GES et de rapports sur les mesures d'atténuation. Les dépenses à prévoir et leur calcul pourraient être définis dans le système national;

e) La création d'un site Web sur les communications nationales offrant une plate-forme interactive en ligne pourrait contribuer à mobiliser l'attention du public et à influencer l'élaboration des politiques relatives aux changements climatiques.

25. Le groupe de travail thématique sur les questions financières a formulé entre autres les recommandations suivantes:

a) L'éradication de la pauvreté et le développement durable sont les principales priorités des pays en développement qui, de ce fait, ne peuvent assumer le coût de leurs communications nationales;

b) Le FEM propose plusieurs options⁷ selon lesquelles les Parties peuvent obtenir un financement pour la préparation de leurs communications nationales, mais le recours à ces solutions suppose cependant des préparatifs en temps opportun. Les pays ayant besoin de ressources supérieures à 500 000 dollars auront besoin d'un cofinancement, des fonds étant alors investis dans une activité de facilitation au détriment d'activités destinées à satisfaire des besoins prioritaires au niveau national; par ailleurs, les fonds ainsi obtenus ne font pas l'objet d'une procédure de financement accéléré et ne correspondent pas au total du coût convenu;

c) Les mécanismes de financement au titre de la Convention doivent pouvoir être actionnés en temps voulu, répondre aux demandes des pays et tenir pleinement compte des conditions et des besoins propres à chaque pays;

d) Les financements devraient être systémiques, prévisibles et programmatiques, par opposition à des financements fondés sur des projets, qui sont limités dans le temps, de manière à assurer la pérennité des processus d'établissement des communications nationales;

e) Les méthodes de financement de la préparation des communications nationales devraient être suffisamment souples pour autoriser différents contrats et modalités selon les besoins du pays, par exemple le recrutement à plein temps d'un agent de la fonction publique en tant que coordonnateur de projet;

f) Il faudrait encourager les activités et les contributions des centres de liaison de la Convention, notamment pour l'article 6, et des autorités nationales désignées aux fins du mécanisme pour un développement propre, dans le cadre des équipes nationales et pour favoriser l'échange continu d'informations;

g) Un fonds de réserve administré par le FEM devrait être mis à la disposition des pays dans lesquels l'évolution des taux de change aurait eu un impact négatif sur plus de 10 % du total des fonds attendus.

26. Le groupe de travail thématique sur les inventaires de GES et les systèmes de données a formulé les recommandations suivantes:

⁷ Option 1: les pays peuvent travailler avec l'agent d'exécution du FEM de leur choix, comme c'était le cas pour les communications nationales antérieures;
 Option 2: les pays peuvent faire partie du projet cadre du PNUE sur les communications nationales;
 Option 3: les pays peuvent obtenir des ressources d'un montant maximum de 500 000 dollars des États-Unis en s'adressant directement au secrétariat du FEM pour leurs communications nationales;
 Option 4: si certains pays ont besoin de ressources supplémentaires en plus des 500 000 dollars fournis pour l'élaboration de leurs communications nationales, ils peuvent utiliser leur allocation au titre du Système transparent d'allocation des ressources (STAR).

a) Pour l'établissement de leurs inventaires nationaux, les pays sont invités à explorer des sources de données extérieures, y compris des bases de données internationales pouvant être consultées en permanence si les données disponibles au niveau national sont insuffisantes;

b) Des arrangements institutionnels devraient être pris au niveau national, notamment pour promouvoir la coordination entre les principales parties prenantes et mettre au point des méthodes d'archivage des données;

c) Des incitations et des dispositions juridiques s'imposent aussi pour encourager les entités appelées à fournir des données à être plus coopératives;

d) Les entités chargées d'établir les inventaires et les autres parties prenantes devraient être plus fortement sensibilisées à la nécessité d'assurer la pérennité des processus nationaux d'inventaire et de collecte de données;

e) Une liste des éléments à améliorer devrait être établie à la fin de la préparation de chaque communication nationale, ce qui permettrait des améliorations continues et serait un gage de pérennité;

f) Les mesures et les modalités appliquées à l'établissement de chaque inventaire devraient être recensées dans un document qui constituerait un manuel utile pour l'avenir;

g) Pour une bonne gestion des données, il faudrait utiliser l'analyse par grandes catégories de sorte que des activités comme les évaluations/contrôles de la qualité qui sont difficiles à mettre en œuvre faute de données suffisantes puissent être axées uniquement sur de grandes catégories;

h) Il faudrait organiser des activités de formation à l'analyse des images satellitaires, notamment à l'interprétation de ces images et à la conduite d'activités de validation sur le terrain;

i) Il faudrait accélérer les travaux pour la mise au point du nouveau logiciel de la Convention, qui apportera des solutions à la plupart des problèmes posés par le calcul des données relatives aux émissions de GES, et d'autres logiciels permettant de recourir à des méthodes de niveau supérieur ou nouvelles, par exemple le logiciel ALU (Inventaire national des gaz à effet de serre pour l'agriculture et l'utilisation des terres);

j) L'assistance technique et financière devrait avoir pour objectif non seulement la mise en place d'arrangements institutionnels adéquats, mais aussi leur maintien.

27. Le groupe de travail thématique sur le renforcement des capacités et les questions intersectorielles a décidé qu'il serait nécessaire:

a) De définir des outils et méthodes appropriés et de recenser les lacunes des techniques et des connaissances;

b) De mobiliser des spécialistes de la formation et d'organiser dans les pays des activités de formation de formateurs et de formation à des outils et méthodes bien précis, ainsi que d'organiser au niveau sous-régional des ateliers portant par exemple sur les *Lignes directrices 1996 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* et le logiciel applicable aux inventaires des GES au titre de la Convention;

c) De renforcer la coopération régionale, triangulaire et Sud-Sud et les activités en réseau avec, le cas échéant, l'aide des organismes multilatéraux et bilatéraux concernés;

d) De développer les soutiens apportés au niveau national, notamment d'intégrer les données des communications nationales dans les plans nationaux/sectoriels et

d'accroître la sensibilisation du public, compte tenu des priorités nationales, afin de favoriser sa participation et son adhésion;

e) De développer le programme de bourses d'études mis en œuvre au titre de la Convention et de recenser les possibilités qui s'offrent pour des visites d'études;

f) De faire traduire les documents et les manuels voulus dans les langues officielles des Nations Unies et de veiller à ce que les pays bénéficient d'une aide pour l'amélioration des compétences linguistiques en anglais;

g) De maintenir un réseau d'experts et de partenaires intéressés.

28. Le texte intégral des communications faites par les groupes de travail peut être consulté sur le site Web de la Convention⁸.

III. Considérations et recommandations finales

29. Lors de la dernière session, les participants ont conclu que l'atelier leur avait donné la possibilité de se faire part des enseignements et des bonnes pratiques à retenir pour la mise au point et la pérennisation des processus ainsi que la création et le maintien d'équipes techniques nationales chargées de préparer en continu les communications nationales, y compris les inventaires des GES, et susceptibles d'inspirer le groupe consultatif d'experts dans l'exécution de son mandat. Cet atelier a aussi été l'occasion d'échanges de vues avec les représentants d'organismes bilatéraux et multilatéraux sur les modalités de l'assistance qui pourrait être fournie aux Parties non visées à l'annexe I pour la mise en place et le maintien à long terme d'équipes techniques nationales.

30. Plusieurs recommandations ont été faites sur les difficultés communes, les bonnes pratiques à retenir, les options proposées aux Parties et les éléments clefs à mettre en œuvre pour faciliter la mise au point et la pérennisation des processus d'établissement des communications nationales, comme suit:

a) Mise en place de systèmes et d'institutions capables d'assurer la pérennisation des processus d'établissement des communications nationales par la création d'équipes nationales resserrées dont les membres bénéficieraient de contrats à long terme;

b) Mobilisation des instances politiques concernées à un niveau élevé et réassurance de la volonté politique de veiller au maintien des équipes chargées de préparer les communications nationales;

c) Amélioration des capacités techniques des experts nationaux;

d) Adoption de mesures pouvant inciter le secteur privé à communiquer les données requises, en offrant notamment des garanties de confidentialité;

e) Amélioration du travail en réseau et de la coopération Sud-Sud pour surmonter les obstacles d'ordre linguistique et les lacunes des capacités, en particulier dans les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés.

⁸ http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/meetings/items/6071.php.